

PRÉFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au projet de permis de construire en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes située à Montceau-les-Mines, déposé par la SASU ENGIE PV LUCY – 215 Rue Samuel Morse – Le Triade II – Parc d'activité Millénaire II – 34000 Montpellier.

La demande de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes (installation de 38 640 panneaux photovoltaïques pour une puissance totale de 13,5 MWc avec postes de transformation, poste de livraison et conteneur de stockage), sur un site d'environ 19 hectares, correspondant à un ancien site minier, située sur le territoire de la commune de Montceau-les-Mines au lieu-dit « Barrat », et déposée par la SASU ENGIE PV LUCY – 215 Rue Samuel Morse – Le Triade II – Parc d'activité Millénaire II – 34000 Montpellier est soumise à enquête publique.

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Brice Thomassin – brice.thomassin@engie.com – tél. : 04.72.74.36.24

L'enquête publique préalable à la décision du Préfet de Saône-et-Loire sur la demande de permis de construire se déroulera en mairie de Montceau-les-Mines du 4 novembre 2019 au 6 décembre 2019 inclus.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Montceau-les-Mines – services municipaux – Place Beaubernard où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

M. Daniel Longin, ingénieur en chef des travaux publics de l'État en retraite, a été désigné par M. le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra :

* à la mairie de Montceau-les-Mines – services municipaux – Place Beaubernard les :

- jeudi 7 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 13 novembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- samedi 23 novembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- mardi 26 novembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 6 décembre 2019 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de construction pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, à l'intention du commissaire enquêteur.

Le dossier sera par ailleurs mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la Préfecture de Saône-et-Loire <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> – rubrique « actualités », puis « avis et consultation du public » où il pourra être consulté.

Le public pourra adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : ddt-uat-iadsfm@saone-et-loire.gouv.fr

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie de Montceau-les-Mines et en préfecture de Saône-et-Loire ainsi que sur le site Internet de la préfecture.

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra une décision sous la forme d'un arrêté préfectoral portant accord du permis de construire, assorti le cas échéant, de prescriptions spécifiques ou refus du permis de construire.